

# Conditions générales du programme Fidél' à de VTF !

## Conditions d'adhésion

- Le programme **Fidél' à** est ouvert à tous les adhérents individuels de VTF, à jour de leur cotisation. Ce programme est réservé aux familles, ne peuvent en bénéficier les entreprises, organismes, collectivités ou "regroupements".
- Les adhérents bénéficiant d'une adhésion groupée (CE, Mutuelle, Associations...), ne peuvent en bénéficier qu'à la condition que les organismes regroupés aient transmis l'ensemble des coordonnées des bénéficiaires lors de la création des dossiers (nom, adresse...).
- Conformément à la Loi Informatique et Liberté (articles 34 et 36 de la Loi n°78), tout adhérent du programme a un droit d'accès et de rectification sur les renseignements détenus par VTF, pour permettre la gestion du compte **Fidél' à** et le calcul des points.

## Barème d'attribution des points

Les points **Fidél' à** sont attribués en fonction du barème ci-dessous. VTF reste libre de modifier ce barème standard et d'établir des barèmes spéciaux pour des opérations particulières.

15€ d'achat de séjour en village\* en France : 1 point

100€ d'achat de séjour pour un voyage\*\* : 1 point

Bonus séjour de 8 jours/7 nuits minimum en village en France

Séjour Noël, Pâques, Toussaint : 20 points

Séjour hors vacances scolaires : 20 points

Séjour autres périodes : 10 points

\* Hors adhésion à VTF, taxe de séjour et plan d'annulation \*\* Uniquement pour les voyages réservés auprès d'une agence VTF en France. Hors adhésion à VTF, taxes d'aéroport, plan d'annulation et divers...

## Fonctionnement

- Chaque adhérent est titulaire d'un compte personnel identifié par le N° de client apparaissant sur les documents de confirmation de séjour, reçu d'acompte et facture.
- Les points sont crédités de la manière suivante :
  - Tous les séjours proposés en village, résidence ou camping en France, objet d'un dossier de réservation portant le N° de client, ouvrent droit au programme **Fidél' à**
  - Tous les séjours proposés à l'étranger réservés auprès d'une agence VTF en France, objet d'un dossier de réservation portant le N° de client, ouvrent droit au programme **Fidél' à**
- Des opérations spécifiques annoncées en brochure, dans le "mini-mag", le journal de VTF ou sur le site internet [www.vtf-vacances.com](http://www.vtf-vacances.com) ouvrent droit au programme **Fidél' à**

## Comptabilisation des points

- Le programme **Fidél' à** prend en compte tous les séjours effectués dans un village ou une résidence de vacances VTF en France, objet d'un dossier de réservation portant le n° de client ainsi que les séjours à l'étranger (minimum 8 jours/7 nuits) effectués à compter du 1/07/2003.
- Les points **Fidél' à** sont calculés après l'enregistrement de l'adhésion, lors de chaque achat de séjour, entièrement payé, en fonction des barèmes d'acquisition.
- Les points **Fidél' à** sont crédités une fois le séjour effectué, et sont disponibles à cette date. Les séjours annulés, même avec règlement, ne donnent pas lieu à une attribution de point.
- A compter de cette date, chaque point **Fidél' à** a une validité de 5 ans et doit être utilisé avant la fin de cette période (dates de séjour et non date de réservation), les points non utilisés sont définitivement perdus.
- Le solde de points fidélité est consultable sur internet : [www.vtf-vacances.com](http://www.vtf-vacances.com) rubrique "Mon compte".
- Aucun relevé détaillé ne pourra être envoyé.**
- Toute réclamation devra être adressée dans un délai d'un

mois après la date du relevé. Seules les réclamations par courrier et comportant le N° de compte client seront étudiées.

- Le programme **Fidél' à** permet aux adhérents de convertir leurs points en séjour gratuit ou remise exceptionnelle pour des séjours dans les villages de vacances VTF, exclusivement.
- Le nombre de points **Fidél' à** nécessaire à l'obtention de séjours, la période de validité ou les modalités pratiques, sont indiqués ci-dessous. L'adhérent au programme ne pourra échanger les points crédités sur son compte que contre les avantages figurant dans le dernier programme édité par VTF à la date de la demande.
- Les points **Fidél' à** les plus anciens seront échangés en priorité.
- Les points **Fidél' à** acquis n'auront aucune valeur monétaire et ne pourront en aucun cas être transformés en espèces.
- Pour bénéficier d'un avantage du programme **Fidél' à**, l'adhérent doit disposer du minimum des points requis pour le séjour choisi.
- En pension complète, les accompagnants payants seront facturés sur la base des tarifs brochures. En location, aucune suroccupation ne sera acceptée. Tous les participants devront acquitter la taxe de séjour.
- Seul l'adhérent peut transformer ses points **Fidél' à** en séjours.
- L'adhérent pourra, sur simple demande écrite, faire bénéficier ses parents ou ses enfants de séjours gratuits, s'il dispose du nombre de points nécessaire. **Les opérations de transfert de points entre comptes sont par contre interdites.**
- Les dossiers bénéficiant d'une gratuité **Fidél' à** ou d'une remise suite à une opération d'échange de points ne donnent pas lieu à une attribution de points.
- La demande de réservation doit être effectuée par écrit ou par téléphone. Après l'enregistrement de la réservation, le séjour bénéficiant de la gratuité **Fidél' à** ne pourra pas être modifié ou annulé, **ni donner lieu à une réattribution**

## de points en cas d'annulation.

- L'obtention des séjours est assujettie à la disponibilité des places, aucune réclamation ne pourra être admise à ce sujet.
- Les séjours acquis dans le cadre du programme **Fidél' à** ne peuvent en aucun cas être échangés, remboursés, vendus ou monnayés sous quelle que forme ce soit.

## Exclusion des adhérents

Tout manquement au règlement du programme **Fidél' à** toute utilisation abusive des avantages offerts, toute falsification des informations transmises à VTF, entraînera l'annulation des points obtenus sans compensation possible.

## Modification ou suppression

- VTF a la possibilité de mettre fin au programme **Fidél' à** ou d'en changer les modalités à tout moment sous réserve d'en informer les adhérents avec un préavis de 6 mois.
- En cas de suppression du programme **Fidél' à**, VTF s'engage à offrir pendant 3 mois aux adhérents, une possibilité de conversion des points acquis au jour de la date d'interruption du programme.

## Litige sur le programme

Les réclamations doivent être adressées à VTF par lettre recommandée, accompagnée éventuellement de documents justificatifs. En cas de litige porté devant les tribunaux, seul le tribunal d'Aix en Provence sera compétent.



## Où et quand partir avec vos points !

Avec 350 points, 1 semaine gratuite pour 1 pers. en pension complète à **Arvieux 2/01** au 5/02/22 ou du 5/03 au 9/04/22

HIVER 2021/2022	Noël 18 au 26/12/21		Jour de l'an 26/12/21 au 2/01/22		Février 5 au 12/02/22		Février 12/02 au 5/03/22		Hors vac.scol. 2/01 au 5/02/22 5/03 au 9/04/22		Wek-end hors vac. scol. hiver*		Pâques 9/04 au 7/05	
	LOC	PC	LOC	PC	LOC	PC	LOC	PC	LOC	PC	LOC	PC	LOC	PC
AGDE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	580
ALPE D'HUEZ	-	960	-	1050	-	1050	-	1140	-	560	-	270	-	650
ARECHES	-	890	-	990	-	990	-	1060	730	520	430	240	-	-
ARVIEUX	-	500	-	530	-	530	-	630	-	350	-	190	-	-
BANDOL	-	-	-	-	-	-	-	630	-	350	-	240	-	650
BEAUNE	570	-	650	-	620	-	640	-	580	-	330	-	680	-
BEDOIN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	350	-	190	-	580
BIARRITZ	-	500	-	530	-	-	640	520	660	350	380	190	780	650
BLAINVILLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	590	450
CERESTE	-	500	-	530	-	-	-	-	-	350	-	190	-	580
CHAMONIX	-	890	-	990	-	990	-	1060	-	520	-	240	-	580
DOUCY	-	960	-	1050	-	1050	-	1140	-	560	-	270	-	580
JOYEUSE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500	-
LACANAU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	530
LES KARELLIS	-	960	-	1050	-	1140	-	1140	-	560	-	-	-	650
METABIEF	-	890	-	990	-	990	-	1060	-	520	-	240	-	580
MONTGENEVRE	-	960	-	1050	-	1050	-	1140	-	560	-	270	-	580
PLAGNE	-	960	-	1050	-	1050	-	1140	-	560	-	270	-	580
PRALOU	-	890	-	990	-	1140	-	1140	-	560	-	270	-	580
RIEC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	680	530
SAINT SAUVES	-	500	-	530	-	530	-	550	-	350	-	190	-	580
SAINTE MAXIME	-	690	-	850	-	-	-	790	-	490	-	240	-	650
SAUZE	-	890	-	990	-	990	-	1060	-	520	-	260	-	-
SAVINES	750	430	800	490	800	490	830	550	600	350	380	-	-	-
SINGLEYRAC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	680	530
SOULTZEREN	960	890	1060	990	800	530	860	550	630	350	430	190	700	580
ST AVGULF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	660	580
ST CAST	-	-	-	-	-	-	-	520	-	350	-	190	-	650

Ce tableau est valable pour les séjours entre le 18/12/21 et le 7/05/22. La mise à disposition des séjours gratuits est soumise à la disponibilité des plannings.

La valeur des points correspond : • En PC : pension complète pour un séjour d'une semaine pour une personne • En location : Séjour d'une semaine pour 4/5 personnes.

\*Week-end : points requis pour une nuit (location) ou une pension complète (PC) du 1<sup>er</sup> jour 17h au dernier jour 14h (ex : 2 PC : 380 points) - Réservation possible à J-30, hors vacances scolaires.

En pension complète, un remplissage optimum des hébergements est demandé.